République française

Département du Tarn

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

Séance du 08 novembre 2023

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 31/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel JOULIÉ

Présents : Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Florence PRADELLES

Objet: Augmentation du montant des repas scolaires au 1er janvier 2024 - DE_2023_054

Vu la convention de fourniture de repas scolaires signée avec la commune le Lavaur le 11 octobre 2012, notamment l'article 7,

Vu l'avenant à cette convention en date du 17 juillet 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 octobre 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation, à compter du 1er janvier 2024, des tarifs de repas scolaires comme suit :

Tarif 1	4,77€ (quotient familial ≥ à 860)
Tarif 2	4.12€ (quotient familial ≤ à 860)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

- AUGMENTE à compter du 1er janvie 2024, les tarifs de repas scolaires comme suit :

Tarif 1	4.77€ (quotient familial ≥ à 860)
Tarif 2	4.12€ (quotient familial ≤ à 860)

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

RF
SOUS PREFECTURE DE CASTRES

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
081-218101160-20231108-DE_2023_054-DE

Signé électroniquement par EMMANUEL JOULIE
Date: 27/11/2023 15:46:12

Florence PRADELLES

RF
SOUS PREFECTURE DE CASTRES

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
081-218101160-20231108-DE_2023_054-DE